



En collaboration avec :



INSPIRONS LE QUARTIER

AIDES AUX PROJETS
DURABLES CITOYENS

APPEL À PROJETS

LES INITIATIVES CITOYENNES COLLECTIVES ET
DURABLES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Quartiers durables citoyens,
Projets zéro déchets et composts collectifs, Propreté urbaine,
Good-Food - alimentation durable et potagers, Nature et biodiversité et Mobilité

MODALITÉS 2021

Un appel à projets citoyens, collectifs et durables

La Région de Bruxelles-Capitale souhaite soutenir les habitant·e·s qui veulent s'engager dans des projets collectifs en faveur de l'environnement et du développement durable, dans leur quartier et sur l'espace public, avec des ami·e·s, des connaissances ou des voisin·e·s, en créant du lien social, de la convivialité et du bien-être. La crise climatique dont on voit les premiers effets et la récente crise sanitaire du Covid-19, montre l'importance d'agir localement pour améliorer la résilience de la ville et de ses habitant·e·s, à savoir agir pour permettre de résister aux chocs écologiques et sociétaux qui s'annoncent pour construire la ville de demain.

Un focus sera donc apporté cette année sur les projets visant la lutte contre les changements climatiques et le développement de la résilience de la ville.

Petit ou grand, développez un projet à votre mesure. A l'instar des lauréats des années précédentes, Inspirons le Quartier peut vous soutenir dans la création d'un potager collectif ou d'un verger, la mise en place d'un compost de quartier ou d'un poulailler, le réaménagement d'un espace public incluant la mobilité douce, la mise en place de projets conviviaux autour de l'alimentation durable, l'utilisation de mode de déplacements durable, l'installation d'une givebox, la mise en place d'un système d'échange local ou d'un groupe d'action autour de la réduction des consommations d'énergie...

Innovation et ambition pour plus d'impacts

Cette année, Inspirons le quartier veut faire la part belle aux projets ayant un plus grand impact dans la poursuite d'objectifs environnementaux et de mobilité, et ce grâce à des projets innovants et/ou des projets plus ambitieux : développer une rue parc en partenariat avec la commune, développer une communauté d'énergie (autoproduction collective), développer une cuisine ou une conserverie de quartier à l'usage des habitants et des collectifs...

Deux nouvelles thématiques

Cette année également, les thématiques de la mobilité (au travers notamment l'aménagement de l'espace public) et la propreté publique rejoignent les thématiques proposées, complétant ainsi un peu plus la gamme de projets durables qui peuvent être soutenus.

Les idées ne manquent pas pour faire de la Région de Bruxelles-Capitale une ville-région plus durable, en transition vers une société plus respectueuse de la planète et des gens qui l'habitent, un monde plus solidaire, plus agréable à vivre.

Un projet citoyen, collectif et durable, c'est...

➤ ... développer l'ancrage citoyen

Les citoyen·ne·s peuvent être des acteurs du changement, qui ont l'opportunité de se réapproprier une part de leur environnement et de leur voisinage, via des projets concrets. Derrière cette réappropriation, ce sont les capacités et l'autonomie des citoyen·ne·s qui sont améliorées. Il s'agit donc de répondre aux intérêts des citoyen·ne·s, des habitant·e·s ou des usager·ère·s d'un quartier, d'une rue, d'un immeuble, ...

➤ ... travailler collectivement vers la collectivité

Parce qu'ensemble, on est plus fort. Cette conviction pousse davantage de citoyen·ne·s à renouer des liens avec leurs semblables, autour des valeurs de **collaboration**, de **partage** et de **solidarité**. Ensemble, on construit avec plus d'idées, de ressources, de motivations, de compétences. Les projets sont plus **pérennes** et **autonomes**, ne reposant pas sur une seule personne.

Cependant, plus que l'action en groupe, c'est **l'action du groupe sur la collectivité** qui est visée : l'ouverture vers le quartier, l'implication des personnes extérieures au groupe pilote, le potentiel d'impact sur la collectivité. On parle de sensibilisation, d'apprentissage, de contagion saine vers le plus grand nombre.

➤ ... être un maillon du développement durable de la région

Les défis à relever en termes de développement durable sont nombreux : développer la résilience de la ville, relocaliser, diminuer les déchets, produire et favoriser une alimentation plus saine, préserver la biodiversité en ville, réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre, réduire la pression automobile, se réappropriier les espaces publics... De tels projets doivent aussi permettre le mieux vivre ensemble, la solidarité avec les personnes isolées ou socialement fragilisées et les initiatives intergénérationnelles.

Dans une volonté de cohérence, le développement durable ne sera pas seulement présent dans les objectifs du projet, mais autant que possible dans sa mise en œuvre, via les achats de matériel, l'organisation des événements, le recours à des services, ... Parmi ces principes, on retrouvera :

- ✓ le recours à une alimentation durable, locale, de saison ;
- ✓ des pratiques zéro déchet par la location, le prêt, le partage, la réparation, la seconde main ainsi que par le Do It Yourself, l'achat en vrac, l'utilisation d'emballages et d'objets réutilisables, la simplification de la consommation ;
- ✓ la réduction du coût énergétique et de la production de CO₂ ;
- ✓ l'utilisation de modes de déplacements durables ;
- ✓ ...

A qui s'adresse l'appel à projets

L'appel à projets s'adresse aux groupes de citoyen·ne·s, voisin·e·s, connaissances, ami·e·s, habitant·e·s d'un même immeuble, rue ou quartier, qui souhaitent développer collectivement des projets. Les collectivités plus limitées telles que les copropriétés importantes, sont également visées par cet appel, pour leur capacité de mobilisation importante. L'appel à projets peut être l'occasion pour ces collectivités, de s'ancrer plus fortement dans leur voisinage.

Les collectifs de citoyen·e·s peuvent être constitués en associations sans but lucratif (asbl), **composées alors de bénévoles**, porteur·euse·s et bénéficiaires du projet concerné. Si une asbl, composée d'employé·e·s rémunéré·e·s et avec des missions qui dépassent le projet, s'associe au collectif, elle ne peut pas en être porteuse seule, mais doit être considérée comme partenaire et ne pourra pas recevoir de rémunérations pour ce portage dans le cadre du projet (voir ci-dessous).

Notons que l'appel à projets peut aussi servir de tremplin pour des projets citoyens en capacité de développement associatif, pour permettre de faire mûrir les activités, tester un concept, se confronter à la réalité avant de passer au statut d'asbl.

Cet appel ne s'adresse pas aux établissements scolaires, aux autorités locales (communes et CPAS), aux associations sans but lucratif (asbl) (sauf cas mentionnés ci-dessus), aux entreprises. **Les projets à vocation commerciale sont également exclus.** D'autres appels à projets existent pour ces publics cibles particuliers, que vous pouvez retrouver sur www.environnement.brussels/guichet/appels-projets. Ils s'adressent sur différents thèmes, aux écoles, aux communes et CPAS bruxellois, aux associations, et enfin à tout créateur d'emplois dans le cadre d'une activité commerciale ([Be Circular](#)).

Pour information, nous distinguons deux types d'associations :

- ✓ Les associations de fait : des citoyen·e·s qui se regroupent spontanément autour d'un projet sont considérés comme une **association de fait**, ne possédant pas de personnalité juridique ;
- ✓ Les associations sans but lucratif (asbl) : association ayant une personnalité juridique, et possédant des statuts et comptes d'associations. Nous distinguons dans l'appel à projet :
 - Les asbl composées de bénévoles uniquement, dans le cas de comités de quartier qui se réunissent en asbl, dont l'objectif est de donner un statut aux projets citoyens menés, de formaliser le fonctionnement du groupe et de faciliter les démarches administratives ;
 - Les asbl composées d'employé·e·s rémunéré·e·s, dont les missions sont diverses et non centrées sur les projets du collectif citoyen concerné.

Le groupe pilote et les partenaires du projet

Le groupe pilote

Les citoyen·ne·s constitueront un **groupe pilote**, porteur et moteur du projet. Les membres de ce groupe veilleront à assurer la pérennité du projet durant l'accompagnement et après celui-ci. Ce groupe pilote devra se composer au **minimum de 5 personnes**. Ces 5 personnes devront appartenir à des ménages différents (même si d'autres personnes du même ménage peuvent faire partie du groupe pilote) et au moins 3 d'entre elles devront habiter la Région.

Les responsabilités du groupe pilote sont, en fonction de l'ampleur du projet et du groupe :

- ✓ la coordination générale du projet ;
- ✓ les contacts avec les gestionnaires de l'administration et avec les équipes d'accompagnement ;
- ✓ la gestion du budget ;
- ✓ la communication entre tous les acteurs impliqués et vers le quartier ;
- ✓ l'acquisition des compétences nécessaires à la gestion du projet ;
- ✓ la pérennisation du projet ;
- ✓ l'organisation d'événements éventuels ;
- ✓ ...

→ Un fonctionnement participatif

La dimension collective implique que le groupe pilote devra adopter quelques principes de fonctionnement qui en assurent le côté participatif :

- ✓ Les membres du groupe pilote représentent le collectif. Ils ne se substituent en aucun cas à celui-ci. Les décisions devront donc être prises collectivement, ou à tout le moins validées et reconnues par le collectif ;
- ✓ Le fonctionnement du groupe pilote devra être transparent et participatif, ce qui se base sur une bonne communication dans le groupe et avec le reste du collectif, mais aussi en permettant à chacun de prendre part aux décisions et de jouer un rôle actif.

Les partenariats

L'appel à projet encourage également les citoyen·ne·s à développer un partenariat avec des organismes locaux divers (associations de terrain, sociétés de logements sociaux, entreprises, communes et CPAS,...). Ces partenariats sont essentiels pour les projets pilotes ou ambitieux. Ce sont eux qui vous permettront de donner de l'ampleur ou de la structure à votre projet, ou encore de vous apporter des ressources matérielles, financières, une expertise ou une capacité de gestion. C'est

indispensable si votre projet demande une adaptation ou une occupation temporaire des infrastructures publiques.

Le projet doit pourtant rester un projet citoyen. C'est à dire que les partenaires peuvent faire partie du groupe pilote, mais **ne peuvent pas être les seuls porteurs du projet**. De plus, un tel partenariat devra avoir en tête l'autonomie progressive des citoyens. **Il est donc permis à ces partenaires d'assurer des tâches de gestion et de coordination dévolues au groupe de citoyens porteurs du projet, dans les conditions suivantes :**

- ✓ Le partenaire est identifié comme partenaire local, c'est-à-dire qu'est clairement identifié, à ses côtés, le groupe pilote tel que défini plus haut ;
- ✓ Le projet porté doit être à destination unique des citoyen·ne·s. Le partenaire ne pourra donc pas justifier de frais de personnel ou de fonctionnement pour le soutien qu'il apporte au projet, ni profiter directement du matériel financé par les subsides, si ce n'est dans le cadre du projet citoyen.

Par contre, il est permis, dans le budget, d'avoir recours aux services rétribués d'une association pour des questions d'ordre technique ou d'assistance à la réalisation du projet en complément de l'accompagnement technique proposé par l'appel à projet.

La commune

Dans le cadre de la préparation de votre projet, nous vous recommandons fortement de prendre contact, dès que possible avec votre commune. **Ce contact est indispensable** pour les projets :

- qui occupent un terrain communal, la commune devant vous fournir une autorisation d'occupation. Un **accord de principe écrit** est suffisant pour la remise de la candidature ;
- qui nécessitent une autorisation d'occupation de l'espace public (bac d'incroyables comestibles, panneaux d'affichages, givebox, ...)
- pour des projets ambitieux qui demanderaient une implication de la commune.

Quel que soit votre projet, un contact avec la commune vous permettra de bénéficier de l'aide de celle-ci, et d'entrer en contact avec d'autres projets similaires sur son territoire. Sachez par ailleurs que la commune sera sollicitée dans le cadre du jury pour un avis technique.

Dans chaque commune, une personne de contact a été identifiée pour vous aider. La liste complète figure en annexe 3 de ces modalités. Cette personne pourra faciliter vos contacts avec les différents services communaux qui seraient amenés à intervenir dans votre projet.

Quel projet thématique ou quel projet de quartier ?

Choisissez une thématique ou une dynamique de quartier...

Inspirons le Quartier peut soutenir des projets dans différentes thématiques, selon deux approches :

- **Vous êtes un groupe ou un comité d'habitant·e·s et/ou d'usager·ère·s d'un quartier et vous voulez développer un esprit de quartier ?**

Vous souhaitez travailler ensemble sur le développement de projets durables dans votre voisinage, en mobilisant toutes les ressources présentes, tant citoyennes, privées qu'institutionnelles ? Vous voulez prendre le temps de construire sur le long terme une démarche pérenne et impliquant un maximum de voisin·e·s, dans un esprit de quartier ? Vous voulez travailler de manière cohérente sur plusieurs thématiques, telles que décrites ci-dessous ? Alors vous choisirez d'intégrer le **mouvement des Quartiers Durables Citoyens**.

Prenez le temps de développer vos projets à l'échelle d'un quartier, avec vos voisin·e·s. Mettez en commun vos besoins, vos envies, vos expertises, vos ressources. Avec un accompagnement méthodologique soutenu par des coaches et des expert·e·s techniques, faites un état des lieux de votre quartier, investissez et construisez votre groupe, mobilisez les habitants et mettez en œuvre des projets de plus grande ampleur, plus novateurs, plus coûteux, dans une approche cohérente et multithématique.

Vous participerez aussi à un processus participatif unique en Région bruxelloise : le budget participatif des Quartiers Durables Citoyens. Votre subside ne sera pas accordé par l'administration, mais par d'autres citoyen·ne·s, membres de Quartiers Durables Citoyens, qui mettront à votre disposition leur expertise pour bonifier vos projets. Des projets citoyens décidés par des citoyen·ne·s ! Ce processus particulier vous est présenté en annexe 1 du présent document.

- **Vous êtes un groupe de citoyen·ne·s et vous avez un projet thématique en tête en lien avec l'environnement ?**

Alors vous opterez pour un **projet thématique**, dans un des volet suivants :

1. *L'alimentation durable* :

Un projet Good Food – s'alimenter ou produire Good Food en ville : développez de nombreux projets en alimentation durable, démarrez un potager collectif, un verger ou tout autre projet de production alimentaire, ou développer un projet pour promouvoir une offre ou une consommation alimentaire respectueuse de l'environnement

(<http://inspironslequartier.brussels/goodfood/>).

2. *Les ressources, les déchets et la propreté publique*

Un projet de propreté publique : sensibilisez vos voisins à la propreté de votre rue ou de votre quartier, communiquez sur la thématique de manière innovante et percutante, organisez une opération de nettoyage, et fédérez vos voisins autour de l'entretien et le respect de votre espace public (<http://www.arp-gan.be/fr/proprete.html>).

Un projet Zero Waste : développez une initiative pour un mode de vie plus sobre, stimuler la réflexion sur les besoins, ou développer les alternatives aux achats de biens neufs (<http://inspironslequartier.brussels/zerodechet/>).



Nouveauté !

Un projet sur les biodéchets : créez un compost collectif efficace, dimensionné à un groupe de voisins, mêlant gestion des biodéchets et convivialité. Développer d'autres solutions de valorisation des biodéchets, un compost multi acteurs entre voisin·e·s, pouvoirs locaux et commerçants, un élevage collectif de larves de mouches soldats noires... (<http://inspironslequartier.brussels/compost/>)

3. La nature et la biodiversité :

Végétalisez les façades de votre quartier ou le pied des arbres, favorisez la biodiversité dans l'espace public (<http://inspironslequartier.brussels/quartiersverts/>).

4. L'énergie :

Agissez collectivement pour réduire votre consommation d'énergie et votre production de gaz à effet de serre, impliquez et sensibilisez vos voisin·e·s, partagez vos connaissances en rénovations écologiques et en éco-comportements. (<http://inspironslequartier.brussels/energie/>).

5. La mobilité :

Nouveauté !

Un projet Good Move : aménagez des espaces de rencontre ou des rues à jeu sur l'espace public, organisez des ateliers de réparation de vélo, ou des projets de partage de modes de déplacements, organisez des parcours pédagogiques « mobilité »... (<http://goodmove.brussels>)

Ces différentes thématiques vous sont présentées plus en détail en annexe 2 de ces modalités. Vous trouverez :

- ✓ les objectifs spécifiques poursuivis par les différentes thématiques. Les projets proposés devront s'inscrire dans un ou plusieurs de ces objectifs ;
- ✓ des exemples de projets qu'Inspirons le Quartier souhaite soutenir.

Ces exemples ne sont pas exhaustifs. Inspirons le Quartier souhaite également soutenir des projets originaux, novateurs, qui répondraient aux objectifs poursuivis par la Région.

ATTENTION, Inspirons le Quartier ne souhaite pas soutenir des collectifs sur deux thématiques en même temps, sauf dans le cadre des Quartiers Durables Citoyens. En effet, la qualité est préférée à la quantité dans le développement des projets thématiques. Vous pourrez toujours remettre un autre projet thématique l'année suivante. Notez également que la démarche des Quartiers durables citoyens permet d'envisager des projets dans de multiples thématiques de façon cohérente, structurée et pérenne, après un accompagnement incluant un temps de réflexion sur la capacité du portage par le groupe de ces multiples projets, mais aussi l'ancrage dans le quartier, ses besoins, ses ressources et ses acteurs.

Notez aussi, dans ces pages, les exemples de projets qui NE SERONT PAS soutenus par Inspirons le Quartier.

L'aide proposée par Inspirons le Quartier

Quel que soit la thématique et l'approche choisie, l'aide proposée se décline en plusieurs axes :

Un accompagnement par des professionnels

Des équipes formées accompagnent les collectifs tout au long de la réalisation de leurs projets, tant sur des aspects techniques propres aux thèmes des projets, que sur des aspects plus méthodologiques et de gestion de groupe. Cet accompagnement est **essentiel et obligatoire**, afin de permettre au projet de répondre au mieux aux critères demandés et assurer de meilleurs résultats.

Pour la plupart des projets, l'accompagnement se compose de 3 à 4 rencontres. Toutefois, la flexibilité et l'adaptation à vos besoins sont les maîtres-mots. Dans l'optique du développement d'un projet innovant ou ambitieux, un accompagnement plus poussé sera proposé.

Dans le cas des quartiers durables citoyens, l'accompagnement est également plus poussé, afin de permettre de travailler sur la phase d'état des lieux et la pérennisation du groupe et des projets. L'annexe 1 du document décrit plus en détail cet accompagnement particulier.

Dans certains cas, les projets peuvent être soutenus par des expertises spécifiques, par le recours à des professionnels aux compétences particulières.

Cet accompagnement dure tout le temps du projet, c'est-à-dire de l'ordre d'un an (pour les petits projets) à un an et demi, voire deux, pour les projets les plus ambitieux et les projets de Quartier Durable Citoyen.

Un soutien financier



Pour concrétiser le projet, un financement sous forme de subside est octroyé. La plupart des projets vous permettent d'obtenir un montant maximum de 3000 euros. **Toutefois, ce subside peut aller jusqu'à 15.000 euros**, dans le cadre des Quartiers durables citoyens ou **dans le cas d'un projet ambitieux ou novateur**, qu'il faudra justifier avec l'accompagnement lors de la phase de montage de projet.

Ces subsides sont octroyés dès le début du projet, après une phase plus ou moins longue de montage. L'attribution de ces subsides est décidée par un jury d'experts ou, dans le cas des Quartiers Durables Citoyens, par un conseil citoyen dans le cadre du budget participatif des QDC.

Pour rappel, un subside est de l'argent public. Sa dépense doit donc être envisagée avec un très grand soin, afin de s'assurer que son utilisation soit pertinente et utile au bien commun. Un certain nombre de procédures ont ainsi été mises en place pour s'assurer de cette bonne utilisation. Si l'administration s'efforce de simplifier au maximum la lourdeur des démarches administratives, il convient de trouver un équilibre entre facilité pour le collectif citoyen et contrôle minimum de la bonne dépense de l'argent public, voulue également par les citoyen·ne·s.

Des formations

De manière transversale, ces accompagnements vous permettront également de choisir, en fonction de la thématique et des intérêts des collectifs, parmi un programme commun de formations thématiques ou méthodologiques. Ce programme de formation, régulièrement mis à jour, est consultable sur le site Internet : <https://inspironslequartier.brussels/se-former/>

Mise en réseau

Visite de terrain et ateliers d'échanges, entre porteur·euse·s de projets, viennent compléter l'accompagnement, et permettent d'échanger, quelles que soient les thématiques de projet. La mise en

contact des porteur·euse·s de projets est également favorisée via un listing d'adresses mis à disposition, reprenant les autres projets existants.



Outils méthodologiques

Des nombreux outils et fiches techniques sont mis à disposition en ligne.

Un processus accompagné de sélection des initiatives

Un accompagnement en plusieurs étapes pour les projets thématiques

1. Remise d'un pré-projet

Pour aider les collectifs à **préparer leur dossier de candidature**, l'appel à projets propose un accompagnement par un coach professionnel. L'objectif est de permettre aux collectifs de se poser les bonnes questions et de remettre un projet et un budget calibrés à leurs besoins et répondant aux critères de l'appel à projets. Cette période doit aussi permettre d'obtenir les autorisations d'occupation nécessaires, de prendre contact avec la commune ou de rechercher d'autres partenaires.

Pour obtenir cet **accompagnement au montage de projet**, un pré-projet devra être remis, via un formulaire en ligne « Pré-projet » sur le site [Inspironslequartier.brussels](https://inspironslequartier.brussels), et ce avant le **28 mars 2021 à minuit**. Au-delà de cette date, il ne sera plus possible de demander cet accompagnement.



Attention, il n'est pas permis de remettre un dossier de candidature sans être passé par cette accompagnement au montage de projet.

Pour permettre une bonne organisation de cet accompagnement, il est demandé aux collectifs de **remettre leur pré-projet le plus tôt possible**. N'ayez pas peur. Même si votre groupe pilote n'est pas encore au complet, l'accompagnement vous aidera à l'élargir.

2. Accompagnement au montage de projet

L'accompagnement au montage de projet est variable selon l'ampleur de votre projet. Cette année, en fonction de l'ampleur de votre projet, il est possible de remettre un dossier de candidatures à deux moments :

- **6 juin 2021** : pour l'ensemble des projets limités à 3.000 euros de budget.
- **19 septembre 2021** : pour les projets ambitieux nécessitant une phase de montage de projet plus longue, par exemple pour la construction de partenariat plus important ou parce que les objectifs plus ambitieux nécessitent plus de préparation.
- **Attention !** Les projets qui seront déposés en avril seront néanmoins scannés par le jury du 6 juin, via un rapport fait par l'accompagnement, pour vérifier si les projets vont dans la bonne direction.

Un formulaire ad hoc pour les projets thématiques, comprenant un descriptif de projet, un planning et un budget détaillé, devra être complété en utilisant le modèle de document disponible sur le site <https://inspironslequartier.brussels/appele-a-projets>.

3. Une attribution par un jury

A la réception des candidatures, l'administration procède alors à une analyse de la recevabilité sur base de critères définis ci-dessous. Les candidatures reçues sont ensuite soumises à un jury de sélection pluridisciplinaire, sur base des critères de sélection. Un avis technique est également demandé, avant le jury, auprès de la commune concernée par votre projet.

Un processus participatif plus soutenu pour les Quartiers durables citoyens

Les candidats Quartiers durables citoyens suivent un timing similaire à celui des projets ambitieux mais selon une procédure légèrement différente. Celle-ci tient compte de la spécificité des Quartiers durables citoyens, qui est de prendre le temps de faire un état des lieux du quartier et de construire un groupe pilote pérenne et solide. Les principales étapes sont :

- les quartiers candidats doivent remettre un pré-projet pour le **28 mars 2021** ;
- l'accompagnement au montage de projet commence directement par l'analyse des conditions de réussite d'un quartier durable citoyen (ancrage de la dynamique dans le quartier, philosophie du groupe pilote...) et par la phase d'état des lieux ;
- la candidature est alors validée par le premier jury le **24 juin 2021**, sur base d'un formulaire ad hoc « Quartier durable citoyen », disponible sur le site <https://inspironslequartier.brussels/appel-a-projets> et à remettre pour le **6 juin à minuit**. Une liste de signatures des personnes intéressées par le projet devra notamment être remise, ainsi qu'une définition plus précise des orientations possibles du quartier. Cette validation conditionne l'obtention d'un budget de démarrage de 400 euros, mis à disposition du quartier pour continuer sa phase d'état de lieux, ainsi que le recours à de l'expertise au montage de projet ;
- suite à l'état des lieux, une demande de subside peut (éventuellement) être introduite auprès du budget participatif des Quartiers Durables Citoyens pour le **19 septembre 2021**. La décision d'attribution de subside n'est donc pas soumise à un jury classique mais à un conseil composé d'autres Quartiers Durables Citoyens, faisant partie du mouvement des QDC, selon des critères propres et définis par ces mêmes quartiers lors de l'Assemblée Générale des QDC.

Les quartiers durables citoyens font donc l'objet d'une double sélection : en tant que quartiers durables citoyens en février, et pour les projets soumis au budget participatif en septembre.

La particularité du budget participatif est également qu'il est ouvert aux anciens Quartiers Durables Citoyens. Ceux-ci peuvent en effet soumettre un nouveau projet, sans repasser par la case de sélection en tant que Quartier durable citoyen, et bénéficier ainsi d'un budget pouvant atteindre 15.000 euros.

Par ailleurs, l'accompagnement des QDC se veut flexible. Si un nouveau quartier sélectionné n'est pas prêt pour remettre un projet au budget participatif, il peut encore le faire l'année suivante, sans repasser par le processus de sélection en tant que Quartier durable citoyen.

Le processus complet des Quartiers durables citoyens est expliqué en annexe 1 de ces modalités.

Quels sont les critères de recevabilité des candidatures ?

Pour qu'une candidature soit recevable, c'est-à-dire qu'elle puisse être analysée par le jury, les critères suivants sont à respecter (**Attention, ces critères ne concernent pas la recevabilité des candidatures en tant que Quartiers Durables Citoyens**, dont les critères sont repris dans l'annexe 1 présentant la dynamique des Quartiers Durables Citoyens de ces modalités) :

- ✓ la candidature doit se faire via le formulaire de candidature proposé, qui doit être complet et muni de ses annexes (constitution du groupe, attestation bancaire, autorisation d'occupation du sol, respect des limites budgétaires, annexe budgétaire en format Excel) ;
Attention, l'annexe budgétaire doit être laissée sous sa forme initiale (Excel), avec les catégories de dépense qui sont finançables ou non dans le cadre de cet appel à projet.
- ✓ les projets déposés doivent être développés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, par des personnes qui y vivent ou y travaillent ;
- ✓ le groupe pilote doit être constitué de minimum 5 personnes (dont trois habitent le périmètre du projet) et ses membres doivent être identifiés, selon les règles prescrites ;
- ✓ le collectif doit disposer de l'autorisation signée du propriétaire si le projet requiert l'occupation d'un terrain ou d'un espace privé ou public (au moins une autorisation de principe en attente d'un document plus officiel – notamment pour les terrains communaux). Pour les copropriétés, une décision de l'assemblée générale est requise.

Quels sont les critères de sélection ?

Pour sélectionner les projets thématiques, le jury tiendra compte des critères suivants et retiendra les projets qui répondent à un maximum de ces critères.

Attention, ces critères ne concernent pas la sélection des Quartiers Durables Citoyens, dont les critères sont repris dans l'annexe 1 présentant la dynamique des Quartiers Durables Citoyens de ces modalités) :

- ✓ l'adéquation du projet avec les objectifs généraux de l'appel et de la thématique choisie ;
- ✓ l'importance de l'impact du projet sur la construction de la résilience de la ville (à savoir sa capacité à résister aux chocs écologiques et sociétaux qui s'annoncent pour construire la ville de demain) ;
- ✓ la crédibilité opérationnelle du projet : le projet est-il construit pour pouvoir répondre à ses objectifs ;
- ✓ la solidité et le fonctionnement du groupe pilote et l'amorce d'une dynamique ouverte et participative dans ce groupe ;
- ✓ l'ouverture sur le quartier, par l'implication des personnes au-delà du groupe pilote, mais aussi par l'accroissement du nombre d'utilisateurs du projet (compost collectif, potager collectif, ...) ;
- ✓ la mise en place d'une évaluation des impacts du projet sur l'environnement et le quartier ;
- ✓ le potentiel de pérennisation et d'autonomie du projet (notamment financière) ;
- ✓ la cohérence du budget par rapport aux objectifs ;
- ✓ la crédibilité du planning de réalisation.

Il est à noter qu'en fonction de la capacité budgétaire de l'accompagnement, la priorité sera donnée aux initiatives qui n'ont jamais reçu de soutien dans le cadre des appels à projets citoyens.

De même, une attention sera portée à la manière dont le projet prend en compte, dans la mesure des capacités et compétences du quartier, les principes du développement durable dans la mise en œuvre du projet : par exemple la récupération de matériaux de seconde main ou la fabrication par soi-même à la place de l'achat de biens neufs.

Comment participer ?

Le calendrier de l'appel est le suivant :

- ✓ **7 janvier 2021** : lancement de l'appel ;
- ✓ de février à mars 2020 : séances d'information (dates et modalités pratiques sur notre site internet : <https://inspironslequartier.brussels/appel-a-projets>) ;
- ✓ **28 mars 2021 à minuit** : date limite de remise des pré-projets (demande d'accompagnement au montage de projet) ;

- ✓ **6 juin 2021, à minuit** : première remise des candidatures complètes pour les projets thématiques ;
- ✓ **24 juin 2021** : premier jury de sélection ;
Attribution des financements **en septembre 2021, dès la signature des conventions par les groupes-pilotes.**

- ✓ **19 septembre 2021, à minuit** : deuxième remise des candidatures pour les projets ambitieux et les projets des Quartiers durables citoyens soumis au budget participatif ;
- ✓ **5 octobre 2021** : deuxième jury de sélection (projets ambitieux) ;
Attribution des financements **en décembre 2021, dès la signature des conventions par les groupes-pilotes.**

- ✓ **17 octobre 2021** : Conseil du budget participatif des Quartiers durables citoyens ;
Attribution des financements **fin décembre 2021, dès la signature des conventions par les groupes-pilotes.**

Les formulaires pour les pré-projets et pour les candidatures sont disponibles sur <https://inspironslequartier.brussels/appel-a-projets/>

Pour remettre votre candidature, il est impératif d'utiliser les formulaires et leurs annexes prévus à cet effet (soit le formulaire « projets thématiques », soit le formulaire « Quartier durable citoyen »). Ces formulaires sont à envoyer **de préférence par courriel** à citizensprojects@inspironslequartier.brussels

Si vous ne pouvez l'envoyer par courriel, il est à adresser par courrier postal à :

Appel à projets Inspirons le Quartier
Bruxelles Environnement
Div. Qualité de l'environnement, Economie circulaire et Ville durable
Dpt. Consommation durable et éco-comportement
Service Actions locales et citoyennes
Avenue du Port 86C/3000
B-1000 Bruxelles

Il n'est pas nécessaire d'envoyer une copie papier si vous avez envoyé votre dossier par courriel.

Les séances d'information :

Afin d'aider les collectifs citoyens à mieux répondre à cet appel à projets, quatre séances d'information sont organisées au cours desquelles, avec le soutien de l'équipe de coaches expérimentés, les collectifs seront amenés à réfléchir et à échanger sur les objectifs de leur projet, ou orientés sur le choix de la thématique de travail. La participation à ces séances n'est pas obligatoire, mais **fortement recommandée** pour vous donner le maximum de chance d'obtenir un soutien.

Ces séances d'information seront co-organisées avec les communes. Ce sera donc l'occasion de rencontrer les représentant·e·s de vos communes et de déjà échanger avec des initiatives voisines.

Pour davantage d'information :

- ✓ par téléphone : 0800/85 286
- ✓ par courriel : citizensprojects@inspironslequartier.brussels
- ✓ sur notre site internet BE : <https://inspironslequartier.brussels/>

Annexe 1 : Le mouvement des Quartiers Durables Citoyens, une dynamique multithématique à l'échelle du quartier

1. Qu'est-ce qu'un Quartier Durable Citoyen ?

Les Quartiers Durables Citoyens encouragent et soutiennent les citoyen·ne·s qui s'engagent dans leur quartier en développant des actions collectives et multithématiques en faveur de l'environnement et du développement durable. Les Quartiers Durables Citoyens ont inscrits depuis 12 ans les trois principes d'Inspirons le Quartier au cœur même de leurs objectifs : être citoyen, être collectif, être durable. Depuis 2008, une septantaine de quartiers bruxellois ont rejoint le mouvement des Quartiers Durables Citoyens et sont encore actifs.

Réaménager un espace public, planter un potager collectif ou un verger, construire un poulailler ou un four à pain, organiser un compost collectif ou une givebox, mettre en place une donnerie ou un repair café, adoucir la mobilité des rues, les végétaliser en redonnant l'espace aux piétons, à la nature et à la biodiversité... un quartier durable citoyen peut être le moteur de nombreux projets.

Cependant, multiplier le nombre de projets dans diverses thématiques, cela implique de prendre en compte des enjeux importants de gestion de groupe et de mobilisation des énergies. C'est pourquoi l'accompagnement des Quartiers Durables citoyens a développé son travail en ce sens. En effet, ce qui fait la spécificité d'un quartier durable, c'est de prendre le temps, en début de projet, via une phase d'état des lieux, d'inscrire ces projets multithématiques dans une dynamique cohérente de quartier, questionnant les besoins et les envies des habitants, mobilisant les ressources et les énergies du voisinage, établissant les partenariats, dans une volonté de construire une démarche pérenne, inscrite dans le long terme, et impliquant un maximum d'habitant·e·s.

2. Quels sont les objectifs poursuivis ?

Concrètement, l'accompagnement des Quartiers Durables Citoyens poursuit plusieurs objectifs :

- ✓ travailler à **l'échelle d'un quartier** avec la volonté de renforcer les liens sociaux, la solidarité, et la convivialité ;
- ✓ développer une **approche globale, cohérente et multithématique entre les projets développés au sein d'un quartier afin d'en augmenter l'impact** ;
- ✓ **expérimenter des projets innovants** de par leur nature, l'échelle d'action, les modalités de mise en œuvre, ... ;
- ✓ **permettre la reproductibilité de projets** vers d'autres quartiers afin d'augmenter la résilience de la Région de Bruxelles-Capitale en matière environnementale ;
- ✓ **renforcer les partenariats** entre acteurs locaux tels que la commune, le CPAS, les associations, les entreprises privées, les comités de quartier, les autres groupes de citoyens, etc. ;
- ✓ favoriser **des dynamiques plus collectives, participatives et inclusives au sein des initiatives et plus largement dans les quartiers**.

3. Quel soutien vous propose l'accompagnement ?

L'accompagnement des Quartiers Durables Citoyens consiste en :

- ✓ un **coach** qui apporte un appui méthodologique à toutes les étapes du projet (élaboration, mise en œuvre, évaluation, ...). Son action vise à renforcer les capacités des quartiers, en venant en appui à la mobilisation, la construction des projets en lien avec les spécificités du quartier, la structuration du groupe, la mise en œuvre d'outils d'animation et de mobilisation, l'accompagnement des processus participatifs, l'organisation de différentes activités et la

communication. Le coach facilitera la mise en place d'une bonne collaboration avec la Commune, partenaire privilégié des Quartiers Durables Citoyens, mais aussi d'autres partenaires associatifs ou privés ;

- ✓ un **fond de démarrage de maximum 400 euros** qui vise à soutenir le groupe dans la phase de démarrage afin de permettre une mobilisation des habitants et la création d'une dynamique collective autour de projets communs ;
- ✓ des **rencontres inter-quartiers** régulières entre les différents Quartiers Durables Citoyens, qui sont l'occasion de découvrir des projets et d'échanger des savoirs et des pratiques ;
- ✓ l'intégration dans un **mouvement des Quartiers durables citoyens**, via une **mise en réseau** par des contacts directs, une plateforme internet et la participation à des moments d'échange, de partage et de réflexion ;
- ✓ la mise à disposition **d'experts thématiques** (eau, biodiversité, alimentation durable, urbanisme, espaces publics, communication, ...) auxquels les quartiers peuvent faire appel tant dans la phase de préparation et que de réalisation des projets ;
- ✓ la possibilité de recevoir un **soutien financier, jusqu'à 15.000 euros** dans le cadre du budget participatif (voir ci-dessous), pour financer la mise en œuvre des projets (achat de matériel, location, travaux de gros-œuvre, communication, ...).

L'intensité de l'accompagnement est variable en fonction du nombre de quartiers lauréats, des besoins exprimés par les quartiers et des moments forts de l'appel à projets.

4. Quel processus pour les Quartiers durables citoyens ?

La spécificité des Quartiers durables citoyens est de distinguer leur sélection en tant que Quartiers Durables Citoyens, leur permettant d'être accompagnés de manière plus soutenue (notamment par la réalisation d'un état des lieux), et la sélection de leur projet dans le cadre du budget participatif. Ce double processus permet ainsi aux anciens Quartiers durables citoyens de bénéficier du budget participatif, sans repasser par la case de sélection en tant que QDC

Trois phases ponctuent donc l'accompagnement des QDC :

- ✓ **Etape 1 « Phase de sélection en tant que Quartier durable citoyen »** : avec le soutien du coach, le quartier s'assure d'ancrer la démarche dans le contexte du quartier, en recueillant l'adhésion d'un minimum de 10 personnes autres que le groupe pilote et la rédaction d'intentions pour le quartier. Ces éléments sont validés par le premier jury ;
- ✓ **Etape 2 « Etat des lieux et montage de projet »** : avec le soutien des coaches et des experts, les groupes pilotes mobilisent habitants et usagers de leur quartier en vue de l'élaboration collective d'une demande de subside reprenant les actions et projets qu'ils prévoient de réaliser. Les projets sont identifiés entre autres sur base d'un état des lieux du quartier. Des partenariats locaux sont identifiés (administration communale, associations, écoles, maisons de repos, ...) ;

Les Quartiers introduisent une demande de subside pour l'obtention d'un financement dans le cadre du budget participatif (voir ci-dessous) ;

- ✓ **Etape 3 « Réalisation des projets et évaluation »** : mise en œuvre des projets et évaluation par le groupe pilote.

En principe, la durée moyenne d'un cycle complet est de l'ordre **de 2 ans**. Toutefois, elle peut varier en fonction des ressources disponibles et de l'histoire de chaque quartier.

5. Qu'est-ce que le mouvement des Quartiers durables citoyens ?

Le mouvement des « Quartiers Durables Citoyens » regroupe tous les quartiers qui ont été sélectionnés en tant que QDC. Outre le fait que ces derniers constituent en son sein un réseau permettant l'échange d'expérience, il permet aussi de mettre un place **un processus participatif** en constante évolution, via

L'Assemblée générale des Quartiers durables citoyens :

Cet organe réunit une fois par an tous les Quartiers durables citoyens pour décider des modalités du budget participatif (règlement et critères de sélection des projets). Les citoyens sont ainsi au cœur du processus et participent aux décisions sur la manière dont le budget est alloué. Cette assemblée permet ainsi de capitaliser sur les expériences des QDC et de faire ainsi évoluer le processus.

Le Conseil de Quartiers durables citoyens et le budget participatif :

Le budget participatif est un budget mis à disposition des Quartiers durables, dont l'affectation est décidée par un Conseil sur base de critères et priorités réévalués chaque année en Assemblée. Le Conseil est composé de minimum 5 Quartiers, d'un représentant du ministre de l'Environnement de la Région, de Bruxelles Environnement et de l'accompagnement, et sélectionne les projets.

6. Quels sont les critères de sélection des candidatures en tant que QDC ?

Pour être accepté en tant que Quartier Durable Citoyen, il faut que :

- ✓ le groupe pilote (d'au moins 5 personnes) compte au moins 3 habitants du quartier ;
- ✓ la candidature soit soutenue par minimum 10 personnes et/ou partenaires - hors groupe pilote - mais ayant un lien avec le quartier ;
- ✓ un périmètre d'action soit défini. Ce périmètre doit obligatoirement être situé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et s'étendre sur une portion de territoire dont l'échelle dépasse l'îlot ou le groupe d'habitations. Le périmètre est également choisi en fonction de la capacité du groupe à mettre en œuvre des actions à l'intérieur de cette superficie. Pour l'illustrer, une carte (par exemple type Google Map), reprenant le périmètre d'action du quartier durable citoyen, peut être jointe à la candidature.

Les quartiers reçus seront sélectionnés sur base de l'analyse du pré-projet. Ils devront démontrer les motivations du groupe pilote et les projets envisagés. Ce qui est demandé à ce stade, c'est la constitution d'un groupe pilote ayant une forte motivation à travailler à la mise en place d'une dynamique de Quartier Durable Citoyen.

Il s'agit de pouvoir expliquer comment les projets vont, par leur réalisation, permettre de répondre aux objectifs spécifiques des Quartiers Durables Citoyens.

Il est à noter que, autant que possible, l'accompagnement peut soutenir les réflexions des quartiers sur des projets qui font débat. Cependant, si votre projet est essentiellement construit autour d'une opposition à un projet communal ou régional, l'administration de Bruxelles Environnement et le Cabinet de tutelle se réservent le droit de juger si un soutien peut lui être apporté.

La candidature en tant que Quartier Durable Citoyen ne porte donc pas à ce stade, sur des propositions concrètes de projets budgétisés.

7. Quels sont les critères de sélection des projets au budget participatif des QDC ?

Les critères de sélection sont donc déterminés par l'Assemblée générale, et sont donc susceptibles d'évoluer d'année en année. Les modalités complètes du budget participatif sont consultables sur la page du site internet, dédiée au budget participatif : <https://inspironslequartier.brussels/budget-participatif/>.

Ces critères reprennent les grandes orientations des critères de sélection des projets thématiques de l'appel Inspirons le Quartier, mais intègrent également le respect d'objectifs liés à la spécificité de la démarche de quartier, propre au QDC.

8. Qui peut participer au budget participatif ?

Ce budget participatif est donc ouvert à l'ensemble des Quartiers durables citoyens faisant partie du mouvement de QDC. Un « ancien » quartier peut donc lui aussi introduire une nouvelle demande de subside.

De même, ces anciens quartiers ayant déjà rejoint le mouvement des Quartiers Durables, peuvent introduire une **demande ponctuelle** de coaching et/ou d'expertise pour lancer des nouveaux projets ou améliorer leur dynamique collective. Cet accompagnement sera mis à disposition en fonction de la disponibilité des coaches/experts.

Pour ce faire, il suffit de s'adresser à la coordination des Quartiers durables citoyens, à l'adresse : coordination@quartiersdurables.be.

Annexe 2 : Description des thématiques et des projets

1. La Good Food - L'alimentation durable

1.1 Les objectifs

Bien manger et bien produire en ville : il s'agit d'encourager les citoyens à mettre en œuvre des projets en matière d'alimentation durable, dans le cadre de la Stratégie Good Food et de les faire « essayer » au sein de la population bruxelloise. La Stratégie Good Food a été adoptée par le gouvernement de la Région bruxelloise fin 2015. Elle vise à développer une alimentation saine, de qualité, de proximité, basée sur les circuits courts, et améliorant la qualité de vie et l'environnement.

Au niveau environnemental, l'objectif est de modifier les modes de consommation de tous par :

- la promotion de la consommation de produits alimentaires sains et moins impactant (moins de ressources consommées, moins de CO₂ émis) : produits locaux et de saisons, critères de mode de production/de transformation/d'approvisionnement ;
- la modification du régime alimentaire en réduisant son impact global : réduction de la quantité globale, rééquilibrage de l'assiette, choix du type et de la qualité de la viande et des poissons, la préférence pour les fruits et les légumes frais ;
- en particulier, l'augmentation de la consommation de protéines végétales en parallèle avec la diminution de la consommation de protéines animales ;
- la réduction du gaspillage alimentaire.

Concrètement, l'appel concerne les objectifs suivants :

- **S'alimenter Good Food** :
 - ✓ Contribuer à une Good Food plus disponible, plus visible, plus accessible à tous ;
 - ✓ Contribuer à changer les comportements de consommation alimentaire ;
 - ✓ Contribuer à éveiller l'intérêt et la participation des citoyens pour les questions alimentaires et la Good Food ;
 - ✓ Contribuer à réduire le gaspillage alimentaire.
- **Et/ou Cultiver la Good Food en ville** :
 - ✓ Augmenter la production alimentaire locale durable ;
 - ✓ Encourager la production locale chez les citoyens.

La stratégie Good Food et ses objectifs sont consultables sur [le portail Good Food](#).

1.2 Les exemples de projets Good Food (liste non exhaustive)

1.2.1 S'alimenter Good Food

Promouvoir une offre et/ou une consommation alimentaire plus respectueuse de l'environnement, avec un objectif d'ouverture sur le quartier :

⇒ **Favoriser la transformation des produits Good Food**

Tout projet collectif de transformation de produits alimentaires, en respectant les critères Good Food :

- ✓ Transformation de légumes et fruits locaux en conserves/ pesto/ confiture/ jus de fruits ;
- ✓ Transformation de plantes aromatiques locales en tisane/ épices ;
- ✓ ...

⇒ **Augmenter les points d'offres durables**

Tout projet collectif qui permette d'orienter l'offre locale vers une offre plus durable, par exemple :

- ✓ actions collectives de promotion d'une offre alternative auprès des épiceries, grandes surfaces, écoles afin de modifier l'offre pour avoir des produits plus locaux, de qualité, ... ;
- ✓ petit marché local/de quartier/de rues.

NB : la consommation collaborative par la création d'un groupe d'achat (GASAP, GAC, ...) ne sera pas soutenue dans la mesure où c'est l'objet de l'asbl Réseau des GASAP de développer des Gasap à la demande de groupes locaux.

⇒ **Contribuer à changer les comportements de consommation alimentaire**

Tout projet collectif qui permet de favoriser une consommation d'une alimentation « Good Food » plus durable, de favoriser des changements de comportements concrets de groupes locaux :

- ✓ cuisines partagées pour en faire un lieu de partage d'expérience et échange de pratiques en matière d'alimentation durable / d'ateliers de cuisine collectives, ... ;
- ✓ dynamique collective (réflexions, échanges de savoirs, engagements, ateliers de cuisine, accompagnés d'un projet concret de changement de comportement individuel et/ou collectif) ;
- ✓

→ **Un lieu dédié à l'alimentation et répondant aux besoins du quartier.**

Projet ambitieux !

Ce lieu, co-construit avec les habitants du quartier, pourrait comprendre :

- ✓ Une cuisine de quartier : organisation collective pour la préparation de repas du quotidien, pour eux-mêmes et le quartier
- ✓ Une conserverie collaborative de quartier pour collectifs potagers et citoyens pour la conservation et transformation de fruits et légumes : local équipé de matériel ad hoc (mixer, marmites à pression, déshydrateur, séchoir solaire...), travaux collectifs (fabrication de confiture, lacto-fermentation, pesto, choucroute, ...), transmission de savoirs par des citoyens...

Ce projet vise la mise en réseau sur un même lieu de projets collectifs locaux (potagers collectifs, ...)

⇒ **Contribuer à éveiller l'intérêt et la participation pour le système alimentaire**

Tout projet collectif d'implication de la population et/ou des autres acteurs de la zone géographique, autour de l'alimentation durable, par exemple :

- ✓ événements/actions de dynamisation locale (foire de rencontres d'acteurs locaux en alimentation, film/débat/engagement collectif d'actions dans le quartier ;
- ✓ recherche participative pour des projets innovants.

⇒ **Contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire**

Tout projet collectif pouvant contribuer à réduire le gaspillage alimentaire ou des pertes :

- ✓ mise en place d'échanges de production (ex : fruits à l'automne) ;
- ✓ récupérations d'invendus à très petite échelle et locale pour distribution de quartiers.

NB : Les projets de récupérations d'invendus entraînant des moyens logistiques trop importants ne seront pas acceptés.

1.2.2 Cultiver la Good Food

Démarrez un potager collectif en ville, ou un autre projet de production alimentaire destiné à être ouvert sur le quartier.

⇒ **Augmenter la production alimentaire locale durable**

Tout projet collectif de production alimentaire durable, avec une gestion globale collective du projet et une ouverture sur le quartier :

- ✓ Potagers collectifs sur un terrain, en pleine terre ou non, partagé par un collectif de citoyens ;
- ✓ Production collective spécifiquement urbaine hors potager collectif : sur l'ensemble des balcons d'un immeuble, en vertical, en aquaponie collective, ... ;
- ✓ Incroyables Comestibles dans les espaces publics : bacs avec des légumes disponible pour les passants (En savoir plus ? www.incredibleediblebelgium.wordpress.com) ;
- ✓ Vergers et/ou culture de petits fruitiers ;
- ✓ Cultures de plantes aromatiques (ex : spirale aromatique, menthe, ...) ;
- ✓ Autres types de productions locales et durables : chicons, champignons, ... ;
- ✓ Élevage de petits animaux : poules et volailles, lapins, ...

⇒ **Encourager la production locale chez les citoyens**

Tout projet visant à encourager la production en ville, avec des idées pour rendre son projet de production plus « ouvert sur le quartier » :

- ✓ Bourse d'échange aux graines/plantes/récoltes ;
- ✓ Production de semences/plantes comestibles en vue d'une distribution ;
- ✓ Proposer une dynamique locale de co-jardinage
<https://environnement.brussels/thematiques/alimentation/produire-mes-aliments/ou-produire-en-ville/le-cojardinage> ;
- ✓ Créer une dynamique de partage d'outils de jardinage ;
- ✓ Lancer des ateliers de partage des savoirs ;
- ✓ Organisation d'événements autour du lieu de production (chantiers participatifs, portes ouvertes, fête de printemps, ...) ;
- ✓ Organisation d'animations et/ou campagne de sensibilisation ;
- ✓ ...

Projets ambitieux !

→ **Produire aux abords des bâtiments de logements sociaux**

Développement de l'agriculture urbaine citoyenne collective au sein des SISP – en lien avec les abords de bâtiments et/ou du bâti de logements sociaux, à l'échelle d'un large ensemble de logements. Il peut s'agir de potagers en pleine terre ou en bacs, de vergers, de petit élevage, ...

Ces projets doivent s'envisager en partenariats étroits avec les SISP.

→ **Donner une place à l'arbre fruitier dans l'espace public**

Développer un projet visant à redonner une place ambitieuse à l'arbre fruitier dans les espaces publics, dans les rues, les parcs, ..., en collaboration étroite avec les gestionnaires publics de ces espaces (commune principalement). Cette place est bien sûr associée à une production de fruits à gérer collectivement, et éventuellement à transformer (fruits ou autres).

→ **Développer une pépinière citoyenne de quartier pour les potagers et vergers**

Développer une pépinière citoyenne où les collectifs gérant des potagers et/ou vergers peuvent se rendre pour apprendre à semer ensemble, avoir un espace disponible pour laisser pousser leurs semis, de la mutualisation pour l'achat de terreau, avoir des bénévoles permanents qui s'occupent des plantes qui poussent, ... Nous imaginons une serre-pépinière (style Park Farm) avec différentes étagères propres à chaque potager. Cet espace permettrait de rassembler divers potagers collectifs sur un même lieu, et favoriser une mise en réseau et une transmission entre ceux-ci.

2. Les ressources, les déchets et la propreté publique

La politique de gestion des ressources et des déchets est essentielle à la politique de lutte contre les changements climatiques. En moyenne, chaque kilo de déchet jeté a mobilisé 60 kg de matière pour le produire (extraction, transformation, transport, vente). Si le traitement des déchets représente 3% des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial, l'usage des ressources / matières par l'économie mondialisée représente environ 60% des émissions de gaz à effet de serre. A l'échelle de la Région, seuls 20 % des gaz à effet de serre liés à notre consommation sont émis à partir de notre territoire, les 80% restant sont émis en dehors de celui-ci.

Lutter contre les changements climatiques ne peut donc faire l'impasse sur une politique de gestion des ressources et de déchets ambitieuse. Cette politique vise à stimuler la prévention, le réemploi, la réparation, d'autres services remplaçant l'achat de biens (économie de la fonctionnalité notamment), la collecte sélective (et l'obligation du tri), et le recyclage des déchets. Elle veut opérer une transition vers une économie circulaire, locale et décarbonée, transition permettant de surcroît la création d'emplois locaux ainsi qu'une réduction des coûts pour la collectivité, en s'appuyant notamment sur la responsabilisation élargie des producteurs.

Cette politique fait l'objet de différentes stratégies au niveau de la Région :

- Le Plan de Gestion des Ressources et des Déchets (PGRD - <https://environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/action-de-la-region/plan-de-gestion-des-ressources-et-dechets>), basé sur une logique d'économie circulaire ;
- Le Plan Propreté 2012-2017, basé sur des acquis des Plans précédents, d'expériences mises en place dans d'autres villes et de certaines demandes des Communes.

De cet ensemble, trois volets sont donc mis en avant dans cet appel à projets :

2.1 La propreté publique

2.1.1 *Les objectifs*

La propreté publique fait désormais partie des grands enjeux planétaires en plus d'être un enjeu quotidien et proche des citoyen·ne·s. La malpropreté des rues est un problème tangible et qui impacte de façon assez négative, le cadre de vie des habitant·e·s et l'image de Bruxelles. Il est fréquent de retrouver des dépôts clandestins, des sacs poubelles non conformes ou sortis aux mauvais jours de collecte, des emballages alimentaires ou encore des mégots de cigarette.

Par ailleurs, le lien entre les divers déchets présents dans nos océans et la propreté de nos milieux urbains est parfois méconnu. Selon différentes associations environnementales, 80% des déchets aquatiques proviennent de l'intérieur des terres. On y retrouve des mégots de cigarette, des morceaux de plastique ou de polystyrène, des emballages ou encore des bouchons en plastique. Autre fait, un mégot de cigarette pollue jusqu'à 500 litres d'eau à cause du plastique et des composants toxiques qu'il contient, ralentissant la croissance des plantes.

Durant longtemps, la population a considéré la propreté urbaine comme une mission appartenant exclusivement aux pouvoirs publics. La tendance s'inverse depuis quelques années, une dynamique et conscientisation mondiale a débuté autour de cette question donnant ainsi, par exemple, naissance à l'organisation de ramassages de déchets citoyens et bénévoles.

Cet appel à projets veut non seulement mettre en avant le lien fort entre l'environnement et la propreté urbaine, mais aussi encourager les habitants à développer des outils pour sensibiliser la population et à développer des solutions permettant de modifier le comportement des personnes commettant des actes de malpropreté, en y développant des projets innovants, créatifs voire même insolites.

Ce volet de l'appel s'inscrit dans l'objectif de renforcer la construction du premier plan Stratégique de Propreté urbaine en Région de Bruxelles-Capitale consistant en un grand processus de dialogue entre les acteurs de propreté et y en incluant la participation citoyenne.

2.1.2 Les exemples de projets de propreté publique (liste non exhaustive)

Particulièrement dans ce volet, les projets doivent prendre place soit dans un espace public, soit dans un espace accessible au quartier. Il ne s'agit pas ici de financer des projets particuliers, dans les espaces privés et à usage privatif uniquement.

Notez aussi que l'Agence Bruxelles Propreté via son programme « WakeUp CleanUp » fournit un soutien logistique (évacuation des déchets, présence d'animateurs, etc.) et matériel (gants, chasubles, pinces à déchets, cendriers de poche, etc.) aux bénévoles souhaitant organiser un ramassage de déchets.

Concrètement, ces objectifs peuvent se traduire dans les projets suivants :

- ⇒ **Action de ramassage de déchets sur l'espace public, réapproprié**
 - ✓ conscientisation de son quartier aux questions de propreté ;
 - ✓ développement d'une communication (réseaux sociaux, affiches, sur le terrain, etc.) ;
 - ✓ organisation d'un « plogging » collectif (ramasser les déchets lorsqu'on fait son jogging) ;
 - ✓ organisation d'actions de nettoyage symbolique avec diverses associations du quartier

- ⇒ **Solutions opérationnelles innovantes répondant à des problématiques récurrentes**
 - ✓ fabrication de cendriers « récup' » à distribuer aux cafés, restaurants, etc. ;
 - ✓ placement de plaques de sensibilisation à l'entrée des égouts ;
 - ✓ aménagement des pieds d'arbres ;
 - ✓ repeindre une façade taguée sauvagement ou la faire "retaguer" par des professionnels.

- ⇒ **Communication impactante favorisant le changement de comportement**, destinée à différents publics afin de favoriser les bons comportements en matière de propreté (notamment en incluant un côté artistique au projet)
 - ✓ implémentation d'infrastructures pour la propreté urbaine, créatives et innovantes (faisant recourir à la théorie du Nudge) en des lieux stratégiques ;
 - ✓ tube en plexiglass rempli de déchets ou de mégots à disposer dans l'espace public ;
 - ✓ installation de cendriers-sondage ;
 - ✓ installation d'arbre à chewing-gum ;
 - ✓ confection d'un costume à partir de déchets collectés en rue à destination des écoles, des festivals, des événements dans l'espace public, lors des marchés, etc. ;
 - ✓ réalisation d'une fresque par les habitants sur un mur soumis à la problématique du tag ;
 - ✓ création d'un jeu de sensibilisation à destination d'une ludothèque ;
 - ✓ création d'itinéraires spéciaux pour les chiens menant vers les poubelles/canisites
 - ✓ création et installation de déchets géants sur la voie publique ;
 - ✓ création d'un journal de quartier sur les gestes civiques de propreté publique ;
 - ✓ filmer une chanson sur le thème de la gestion des déchets, organiser un flash mob ;
 - ✓ organisation d'une visite des installations du service de la propreté urbaine.

- ⇒ **Reportage sur « les balayeurs de mon quartier »**
 - ✓ valorisation du travail des agents de propreté ;
 - ✓ création de lien social ;
 - ✓ diffusion du reportage photographique/audiovisuel dans la presse, dans l'espace public, sur les réseaux sociaux.

2.2 La gestion circulaire des biodéchets

2.2.1 Les objectifs

Parmi les priorités du gouvernement, un focus particulier est mis sur les solutions de gestion des biodéchets. Les projets viseront ainsi à développer et à gérer un compost de quartier ou tout autre projet visant à valoriser les biodéchets, afin de les gérer en circuit court et de manière circulaire, de créer des liens sociaux entre voisins et habitants du quartier, et de nourrir les sols bruxellois de façon naturelle et locale.

2.2.2 Les exemples de projets Biodéchets (liste non exhaustive)

⇒ **Un compost de quartier**

Il s'agit d'un compost commun cogéré et alimenté par un groupe de citoyens du quartier, sur un espace public ou privé mis à disposition. Les participants sont invités à apporter sur un site la partie biodégradable de leurs déchets de cuisine et de jardin. Ces déchets sont compostés, c'est-à-dire traités pour permettre leur décomposition et en faire un engrais naturel utilisé par le collectif de citoyens.

Le projet se base sur une organisation collective, des règles communes de bonne gestion, une implication régulière dans la gestion et la promotion du compost collectif auprès des voisins.

L'accompagnement consistera en une expertise construite depuis de nombreuses années, ayant abouti à un modèle performant et durable dans le temps. Inspirons le Quartier financera la mise en place d'un modèle déterminé de compost, étudié et sélectionné pour ses performances (notamment sur la durée) et son ancrage local. L'objectif est notamment d'assurer une uniformité et une reconnaissance sociétale du compost de quartier, au même titre que les bulles à verres par exemple.

Dans le même ordre d'idée, la réhabilitation d'un vieux site de compostage en palettes pourra être financée.

⇒ **Autres solutions de traitement des déchets organiques**

D'autres solutions collectives que le compost de quartier sont possibles :

- ✓ un compost multi acteurs entre citoyens, pouvoirs locaux et commerçants ;
- ✓ un élevage collectif de larves de mouches soldats noires qui digèrent vos restes alimentaires et qui peuvent ensuite être une source de protéines pour vos poulaillers ;
- ✓ ...

Soyez créatifs et osez les partenariats !

⇒ **La promotion des solutions de compostage**

D'autres projets sont imaginables. Bruxelles Environnement souhaiterait par exemple promouvoir des projets de sensibilisation aux solutions de compostage dans votre quartier, en partenariat par exemple avec un projet Good de sensibilisation au gaspillage alimentaire.

2.3 La promotion du zéro déchet :

2.3.1 Les objectifs

Le zéro déchet peut être résumé en 8 gestes clefs. En effet, les objets de notre quotidien sont produits à partir de ressources naturelles. Ils sont fabriqués, transportés et distribués, parfois aux quatre coins du monde. Chaque étape de vie d'un objet, de sa production à sa destruction, a donc un impact sur l'environnement et le climat. À chaque fois qu'un objet est réutilisé, ou non consommé, ce sont des ressources naturelles qui sont économisées. Donc, un impact sur le climat réduit. Prolonger la durée d'utilisation est une vraie solution, mais ça n'est pas la seule :

1. Simplifier sa consommation
2. Louer / Emprunter / Partager
3. Acheter en 2^e main

- | | |
|---|---------------------------|
| 4. Maximiser les objets et emballages réutilisables | 6. Faire soi-même, |
| 5. Réparer | 7. Donner pour réutiliser |
| | 8. Composter et Recycler |

Le [Challenge Zéro déchet](#) l'a démontré : Les quantités de déchets à incinérer peuvent être diminuées par 4 ! Aussi, dans cette thématique, il s'agit de contribuer à la mise en place d'un véritable quartier Zéro Déchet. Dans ce quartier idéal, toutes les composantes ont intégré le zéro déchet dans leur fonctionnement. Pour cela, plusieurs axes sont mis en avant :

1. La sensibilisation du quartier au Zéro Déchet en incluant le plus possible une diversité de publics et toutes les composantes d'un quartier ;
2. La sensibilisation d'une organisation pour autant que les citoyens puissent changer son mode de fonctionnement (ex : participation aux décisions qui ont un impact sur les déchets) ;
3. Le développement de bibliothèques d'objets ;
4. La mise en place de « services / infrastructures » autour du don et du prêt ;
5. Tout autre projet facilitant le Zéro Déchet.

2.3.2 Les exemples de projets Zéro Déchet (liste non exhaustive)

⇒ **La sensibilisation au Zéro Déchet du quartier ou d'une organisation (ex : club de sport...)** ;

Projets visant à aller à la rencontre des habitants de tout horizon pour leur montrer que le Zéro Déchet est moins compliqué qu'imaginé : conseils par les pairs, organisation d'une communication de proximité, développement d'un effet de masse :

- | | |
|--|---|
| ✓ Zero waste challenge ; | ✓ Fête zéro déchet ; |
| ✓ Interpellation sur la consommation ; | ✓ Faire découvrir l'intérêt des Fab-lab et autres ateliers partagés, les possibilités de fabriquer soi-même son propre mobilier ; |
| ✓ Remplissage des gourdes au sein de cafés ; | ✓ Montrer les possibilités de réemploi de matériaux lors de rénovation ou de construction, ... ; |
| ✓ Promotion d'emballages réutilisables auprès des restaurants ou commerçants locaux (mugs réutilisables, lunch boxes réutilisables, abandon de la distribution de pailles, etc.) ; | ✓ Étudiant qui développent des emballages réutilisables à La Cambre, Royal Uccle sport, club zéro déchet, ...). |
| ✓ Lutte contre les objets jetables ; | |

Découvrez les conditions pour bien dimensionner un projet de sensibilisation sur la page internet zéro déchet : <https://inspironslequartier.brussels/zerodechet/>

⇒ **Bibliothèque d'objets**

Projets aidant au développement d'initiatives existantes (ex ; Usitoo, Remarquable, Babythèque, ...) ou d'un nouveau service localisé (ex : au sein d'un immeuble à appartements multiples, dans un crèches...) de bibliothèques d'objets qui permettent aux personnes d'emprunter des outils et objets de qualité à petit prix (ex : matériels pour bébé, tonnelle de jardin, appareils à raclette, perceuses, ponceuses, vélo etc.) comme c'est le cas pour les livres dans une bibliothèque.

Consultez sur le site internet zéro déchet (<https://inspironslequartier.brussels/zerodechet/>) les facteurs qui favorisent la mise en place de bibliothèques d'objets citoyenne.

⇒ **Services / infrastructures » autour du don, échange**

Demande de soutien pour des projets ne nécessitant pas de soutien financier, mais dont les porteurs souhaitent bénéficier d'un accompagnement à la dynamique de groupe pour pouvoir travailler

sereinement avec des bénévoles, avoir accès aux formations proposées et à la mise en réseau des activités, et éventuellement bénéficier d'un soutien de communication. C'est parfois le cas des donneries, gratiféria, systèmes d'échanges locaux, etc. Il est dans ce cas possible de participer en remettant une candidature décrivant votre projet, sans joindre de budget.

Certains projets seront financés selon des montants réduits car répondant à un besoin ponctuel et spécifique pour l'investissement. C'est le cas pour la mise sur pied de valves du quartier, bookbox, givebox, ...

3. La nature et la biodiversité

3.1 Les objectifs

A l'origine sous l'appellation « Quartiers Verts » (l'action invitait les habitants à fleurir leur lieu de vie), se dessine un véritable projet de dynamique urbaine, généreux, participatif et original. D'années en années « Quartiers Verts » a récolté de nouveaux projets et vu s'agrandir les perspectives pour jardiner la ville et favoriser la biodiversité. D'où la transition vers des projets « Nature et biodiversité ».

Cette initiative encourage les habitants à améliorer l'espace public en y favorisant la nature et la biodiversité via la végétalisation des façades et des pieds d'arbre, l'aménagement de jardins démonstratifs, de mares, l'installation de haies, ..., dans les rues. L'accent est mis sur les espèces indigènes et vivaces. Les projets visent les espaces publics, y compris les espaces situés entre la façade et la voirie.

C'est avant tout un projet qui veut privilégier l'interaction ville-nature. La priorité sera donnée aux espèces indigènes, nectarifères et sauvages, celles qui invitent oiseaux, chauve-souris, abeilles, papillons et autres petits animaux à s'établir/ se maintenir en milieu urbain.

3.2 Les exemples de projets nature et biodiversité (liste non-exhaustive)

Les projets soutenus doivent être collectifs et prendre place, soit dans un espace public, soit dans un espace accessible au quartier. Il ne s'agit pas ici de financer des projets particuliers, dans les espaces privés et à usage privé uniquement.

Dans l'objectif de renforcer la mise en œuvre du Plan Nature, les actions suivantes sont dans la mesure du possible à promouvoir :

- ✓ favoriser des aménagements plus conséquents sur des superficies plus grandes ;
- ✓ favoriser les partenariats avec des propriétaires externes au projet permettant d'avoir des projets plus ambitieux (espace délaissé situé à front de rue, parcelle privée accessible au public...) ;
- ✓ favoriser les partenariats avec la commune, dans le cadre notamment de leur stratégie communale en matière de nature et biodiversité ;
- ✓ favoriser la biodiversité par des aménagements permettant l'accueil de la faune sauvage.

Une attention particulière sera portée aux zones de Bruxelles les plus déficitaires en espaces verts.

Les exemples sont les suivants :

- ✓ végétalisation des façades d'une rue ou d'un ensemble de rue : plantes grimpantes, végétalisation de pieds d'arbres, d'oreilles de trottoir, ..., présentent de nombreux avantages en termes de qualité de vie et d'aide à la nature en ville ;
- ✓ trottoirs plantés ou bordures végétales, via un dé dallage effectué tout le long des façades afin de permettre des plantations, pour y faire pousser une végétation basse ou faire alterner plantes grimpantes et végétation basse ;
- ✓ construire une spirale à insectes (ou spirale aromatique), sur un square ou un espace vacant ;
- ✓ construire une mare, intéressante pour nombre d'animaux comme les amphibiens et batraciens ou certains insectes, sur un terrain public ou privé non aménagé ;
- ✓ décroiser le quartier pour créer des passages pour la faune ;
- ✓ installer des nichoirs ou abris pour certaines espèces d'oiseaux, installer une tour à nichoirs ;
- ✓ aménager des haies ;
- ✓ développer un jardin naturel didactique.

→ **Développer une rue-parc ou rue végétale :**

Une rue végétale est un projet ambitieux qui ne se limite pas à des plantes grimpantes en façade ou des arbres de voirie. Il implique une réflexion globale sur les fonctionnalités de la rue (nature, gestion des eaux de pluie, contribution à la réduction des îlots de chaleur et captage de polluants atmosphériques) et le projet doit permettre de rendre la rue à ses habitants. Divers aspects sont abordés :

- une dynamique locale et un potentiel participatif, car ce sont les riverains qui font vivre la rue ;
- un maillon du maillage vert et du réseau écologique ;
- la végétalisation en respectant les contraintes de voie publique ;
- un lien avec la mobilité via une circulation automobile apaisée, un stationnement maîtrisé, une circulation automobile non plus prioritaire, au profit du piéton et du vélo (et son parking) ;

Un tel projet nécessite un partenariat fort avec la Commune ou la Région (en fonction de la responsabilité sur la voirie). Un co-financement de ces administrations sera par ailleurs nécessaire, ce qui implique de prendre en compte dans le planning du projet la constitution des budgets annuels des administrations concernées.

4. L'Énergie

4.1. Les objectifs

Eclairage, eau chaude, électroménagers, loisirs, ..., l'énergie est omniprésente dans notre quotidien et nous rend des services inestimables. Ce n'est pas pour autant que nous avons toujours conscience de son utilisation. Car après tout, nous utilisons des appareils, pas forcément de l'électricité, de l'eau ou du gaz.

Pourtant, l'usage de cette énergie a un impact direct sur l'environnement tant au niveau du climat que de la qualité de l'air que nous respirons. Ainsi, dans la Région bruxelloise, les sources d'émissions directes les plus importantes de CO₂ sont le chauffage des logements et le transport.

Les choix des citoyens peuvent donc peser lourd dans la balance. Alors, que pouvons-nous faire pour limiter cet impact? Avons-nous vraiment besoin de toute l'énergie que nous consommons? Pouvons-nous réduire notre consommation? Comment promouvoir les réductions de consommation d'énergie autour de nous?

Certains comportements individuels ont un effet positif sur la consommation d'énergie (www.ecoconso.be/sites/default/files/35gestes_energie_FINAL.pdf). Ils en auront d'autant plus s'ils sont appliqués de manière collective. Mais d'autres actions peuvent également avoir toute leur importance.

A vous d'imaginer d'autres projets permettant de réduire vos consommations énergétiques, d'habiter dans des logements plus économes en énergie, tout en créant des liens avec vos voisins!

4.2 Les exemples de projets Énergie (liste non-exhaustive)

Exemples de projets pouvant être soutenus par Inspirons le Quartier :

- ⇒ **la mise en place de dynamiques de quartier en faveur de réductions de consommation d'énergie (éco-consommation) :**
 - ✓ organisation d'animations, d'ateliers, de journées thématiques, de formations (cours) entre voisins
 - ✓ challenges entre voisins, entre quartiers
 - ✓ éco-teams de quartier montrant comment bien régler ses appareils électroniques/électroménagers

- ⇒ **le développement, la réalisation, l'achat ou le partage d'outils de sensibilisation accessibles au plus grand nombre, pertinents et efficaces en matière de changements de comportement :**
 - ✓ outils web, outils connectés
 - ✓ outils didactiques, de démonstration

Ce type de projet pourra obtenir un financement jusqu'à **maximum 5.000 euros**



Projets ambitieux

- l'organisation d'auto-rénovations collectives entre voisins, via des collectifs qui seraient formés et outillés, pourraient louer des outils et organiser des travaux d'isolation et/ou seraient amenés à acheter de manière groupée les matériaux nécessaires :
 - ✓ écologiques, permettant de vivre dans des logements plus sains ;
 - ✓ recyclés et favorisant la réutilisation de ceux-ci ;
 - ✓ mais dont le coût ne serait pas supporté par le projet lui-même (l'investissement reste à la charge des collectifs) ;
 - ✓ qui seraient guidés pour les demandes de primes éventuelles.

Le subside ne pourra toutefois pas financer les matériaux en tant que tel.

- autoconsommation collective d'électricité – création de communautés d'énergie

Exemples de projets qui ne seront pas soutenus par Inspirons le Quartier :

- la mise en œuvre d'une action déjà existante ou similaire à Bruxelles prise en charge par une autre institution publique ou entreprise privée ;
- l'achat de matériaux de construction en tant que tel ;
- l'achat groupé d'énergie.

5. Good Move – la mobilité et l'espace public durable

5.1 Les objectifs

Se déplacer autrement et se réapproprier nos espaces publics ! Il s'agit d'encourager les citoyens à mettre en œuvre des projets en matière de mobilité et d'espace public durable, dans le cadre du plan Good Move. Ce dernier a été adopté par le gouvernement de la Région bruxelloise en mars 2020. Ce plan montre l'ambition de créer les conditions pour faire émerger des quartiers réellement apaisés et y augmenter sensiblement la qualité de vie et de l'espace public, en y privilégiant les fonctions de séjour, l'accessibilité universelle, la sécurité routière, la qualité de l'air et la santé (Good Neighbourhood). De plus, des actions sont prévues pour influencer les choix personnels et collectifs des usagers et pour orienter leurs déplacements sans toucher à la liberté individuelle (Good Choice).

L'ambition de ce volet est de renforcer la participation et les initiatives citoyennes dans la réappropriation et la sécurisation des espaces publics et de tester des configurations innovantes temporaires, transitoires ou définitives. Ces réappropriations concernent en particulier les centralités de quartier, les rues résidentielles, les abords d'école (rues scolaires) ou encore tout espace aujourd'hui « peu » ou « mal » utilisé.

Concrètement cet appel concerne les objectifs suivants pour réaliser des quartiers apaisés, sécurisés, diversifiés, agréables à vivre et adaptés à toutes les générations :

- ⇒ **Créer plus d'espace pour la fonction de séjour et de rencontre** entre différents groupes cibles divers et de différentes manières ;
- ⇒ **Créer plus d'espace pour que nos enfants puissent jouer** en toute sécurité en stimulant l'offre récréative, sportive et culturelle pour petits et grands ;
- ⇒ **Porter plus d'attention aux modes actifs, à la sécurité routière et aux personnes à mobilité réduite.**

Le plan Good Move et ses objectifs sont consultables sur goodmove.brussels

5.2 Les exemples de projets Good Move (liste non exhaustive)

- ⇒ **Créer plus d'espace pour la fonction de séjour et de rencontre** entre différents groupes cibles divers et de différentes manières :
 - Organisation d'ateliers de cocréation de solutions spatiales, constructives et positives pour une meilleure mobilité et une ville plus vivable, applicables à plusieurs endroits du quartier ;
 - Fabrication et installation de mobilier urbain temporaire ;
 - Occupation de places non utilisées ou places de stationnement pour des fonctions de séjour et de rencontre
 - ...
- ⇒ **Créer plus d'espace pour que nos enfants puissent jouer** en toute sécurité en stimulant l'offre récréative, sportive et culturelle pour petits et grands :
 - Organisation de rues de vacances ou de rues à jeux ;
 - Implantation d'éléments de jeux temporaires, transitoires ou définitifs ;
 - ...
- ⇒ **Porter plus d'attention aux modes actifs, à la sécurité routière et aux personnes à mobilité réduite** à savoir toute action d'information, de sensibilisation, d'éducation sur ces thématiques :
 - Organisation d'Ateliers participatifs de réparation de vélo et de bourses à vélo ;
 - Organisation de projet de partage de mobilité (vélos de quartier, autopartage, ...)
 - Mise en selle d'enfants, de jeunes, d'adultes et de personnes âgées ;

- Organisation de parcours pédagogiques et ludiques à pieds pour découvrir la mobilité et les liens avec l'usage de l'espace public et le cadre de vie ;
- Organisation de débats, d'expositions par rapport à ces thèmes ...



Projet ambitieux !

→ **Organiser une Rue à vivre :**

“Et si... on rendait la rue à ses habitants ?”

Une Rue à vivre est une rue dans laquelle la circulation est temporairement restreinte ou interdite, et qui bénéficie d'une nouvelle affectation. Les riverains peuvent alors aménager leur rue de manière créative pour la rendre plus agréable à vivre. Des activités peuvent y être organisées spontanément ou de manière planifiée. On crée ainsi plus d'espace de rencontre, de détente et de jeu. Tous les habitants de la rue et du quartier peuvent participer à l'action ou profiter de la Rue à vivre.

Les Rues à vivre sont en quelque sorte des incubateurs pour trouver des solutions en termes de stationnement et d'aménagement, ou de nouvelles formes de participation citoyenne. Le nouvel aménagement de la rue est réfléchi et réalisé conjointement. Il est ensuite testé un certain temps et rectifié, si nécessaire. Des animations peuvent être prévues. Certains éléments peuvent être provisoires, d'autres peuvent devenir définitifs (compte tenu du cadre juridique au niveau de l'urbanisme).

Les Rues à vivre ne sont pas des projets imposés top-down ni de simples initiatives Bottom-up. Elles sont le résultat d'une interaction entre des habitants, la commune/ville/Région, des organisations et des entreprises. Les habitants se mobilisent, apprennent à mieux se connaître et relèvent des défis dans leur rue (plus d'espace de rencontre, isolement des habitants plus âgés, manque de sécurité au niveau des aménagements de la rue, etc.).

Annexe 3 : Contacts communaux

<p><u>Anderlecht</u> Christophe BOURGOIS Maison de la participation Administration communale d’Anderlecht Rue Wayez, 94 1070 Anderlecht @ : participation@anderlecht.brussels Tél : +32 2 555 22 70</p>	<p><u>Auderghem</u> Marine VANDE PITTE Service Environnement Administration communale d’Auderghem Rue Emile Idiers, 12 1160 Auderghem @ : mvandepitte@auderghem.brussels Tel : +32 2 676 49 46</p>
<p><u>Berchem-Sainte-Agathe</u> Delphine GILAIN Maison de la Participation et de la Citoyenneté Administration communale de Berchem Sainte-Agathe Chaussée de Gand 1228 1082 Berchem-Sainte-Agathe @ : info@berchem.brussels Tel : +32 463 03 30</p>	<p><u>Bruxelles-Ville</u> Giulia RENOUX Cellule Développement Durable Ville de Bruxelles Boulevard Anspach, 6 1000 Bruxelles @ : giulia.renoux@brucity.be Tel : +32 2 279 20 89</p>
<p><u>Etterbeek</u> Géraldine PEGOFF Service Solidarité internationale Administration communale d’Etterbeek Avenue d’Auderghem, 113-117 040 Etterbeek @ : gpegoff@etterbeek.irisnet.be Tel. : +32 2 627 23 81</p>	<p><u>Evere</u> Service Développement durable et Solidarité entre les Peuples Administration communale d’Evere Square Hoedemaekers, 10 1140 Evere @ : ddo@evere.brussels Tel. : +32 2 247 63 35</p>
<p><u>Forest</u> Judith CHARLIER - Lydie SOLLANDERS Service Développement durable Administration communale de Forest Rue du Curé, 2 1190 Forest @ : jcharlier@forest.brussels – lsollanders@forest.brussels Tel. : +32 2 348 17 39 – +32 2 348 17 35</p>	<p><u>Ganshoren</u> Delphine LECOMTE Service Environnement Administration communale de Ganshoren Avenue Charles-Quint, 140 1083 Ganshoren @ : dlecomte@ganshoren.irisnet.be Tel. : +32 2 464 05 68</p>
<p><u>Ixelles</u> Isabelle WOUTERS Département Citoyenneté Administration communale d’Ixelles Chaussée d’Ixelles, 168 1050 Ixelles @ : isabelle.wouters@ixelles.brussels Tel. : 02/515 67 23</p>	<p><u>Jette</u> Coralie MEEUS Service Développement durable Administration communale de Jette Rue Léon Theodor, 108 1090 Jette @ : cmeeus@jette.irisnet.be Tel. : +32 2 422 31 03</p>

<p><u>Koekelberg</u> Diane COLSON Agenda 21 Administration communale de Koekelberg Place Henri Vanhuffel, 6 1081 Koekelberg @ : dcolson@koekelberg.brussels Tél : +32 2 412 14 74</p>	<p><u>Molenbeek-Saint-Jean</u> Alain SIMON – Xavier GUILMIN Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean Rue du Comte de Flandre, 20 1080 Molenbeek-Saint-Jean @ : ecoconseil@molenbeek.irisnet.be Tél : +32 2 412 36 86</p>
<p><u>Saint-Gilles</u> Maison Eco Administration communale de Saint-Gilles Rue du Fort, 33 1060 Saint-Gilles @ : maisonecohuis@stgilles.brussels Tél. : +32 2 533 95 94</p>	<p><u>Saint-Josse-ten-Noode</u> Maëlle LEBRUN Administration communale de Saint-Josse-ten-Noode Rue Royale, 284 1210 Saint-Josse-ten-Noode @ : mlebrun@sjtn.brussels Tél. : +32 2 220 25 96</p>
<p><u>Schaerbeek</u> Service Propreté & Espaces verts Administration communale de Schaerbeek Place Colignon 1030 Schaerbeek @ : espaces-verts@schaerbeek.be Tél. : +32 800 939 88</p>	<p><u>Uccle</u> Luc GILLMANN Service Environnement Administration communale d’Uccle Place Jean Vander Elst, 29 1180 Uccle @ : developpementdurable@uccle.brussels Tél. : +32 2 348 66 28</p>
<p><u>Watermael-Boitsfort</u> Lola SMETS Service Développement durable Administration communale de Watermael-Boitsfort Place Antoine Gilson, 2 1170 Watermael-Boitsfort @ : transition@wb1170.brussels Tél. : +32 2 674 75 80</p>	<p><u>Woluwe-Saint-Lambert</u> Adeline GOBERT Service Développement durable Administration communale de Woluwe-Saint-Lambert Avenue Paul Hymans, 2 1200 Woluwe-Saint-Lambert @ : agenda21@woluwe1200.be Tél. : +32 2 774 36 90</p>
<p><u>Woluwe-Saint-Pierre</u> Bénédicte PAULY Service Développement durable Administration communale de Woluwe-Saint-Pierre Avenue Charles Thielemans, 93 1150 Woluwe-Saint-Pierre @ : bpaul@woluwe1150.irisnet.be Tél. : +32 2 773 06 18</p>	